

**Formation
en
e-learning**

À distance



**350€
14h**

Les monuments historiques

Objectifs :

Approfondir ses connaissances en matière d'urbanisme, de fiscalité immobilière, et en particulier les sujets suivants : déontologie des professionnels de l'immobilier (2h), les diagnostics immobiliers (1h), la Société Civile Immobilière (1h), la fiscalité des revenus fonciers (1h), la fiscalité des revenus meublés (1h), les réglementations d'urbanisme (1h), les documents à réunir pour une vente immobilière (1h), les plus-values immobilières (3h), la lutte contre les discriminations (2h), l'impôt sur la fortune immobilière (1h).

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier. Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale

Profils des stagiaires et prérequis

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).



Les monuments historiques

Modalités techniques et pédagogiques :

L'achat du cursus de formation déclenche automatiquement l'envoi du lien de connexion sur la plateforme. La formation est accessible 24h/24, 7j/7, sur ordinateur, tablette ou smartphone, durant une période de 3 mois.

Le cursus de formation comprend un module d'apprentissage e-learning ainsi qu'un quizz final de validation des connaissances. Ce cursus permet de valider 2 heures de formation obligatoire loi ALUR. À l'issue du module d'apprentissage e-learning, le stagiaire pourra télécharger le support de cours complet.

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert-comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire. Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : contact@roche-formation.com. Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

Suivi et évaluation :

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

Plan et objectifs pédagogiques de la formation

- 1. Déontologie des professionnels de l'immobilier**
- 2. Les diagnostics immobiliers**
- 3. La société civile immobilière**
- 4. La fiscalité des revenus locatifs : les revenus fonciers**
- 5. La fiscalité des revenus de la location meublée**
- 6. Les réglementations d'urbanisme**
- 7. Les documents à réunir pour une vente immobilière**
- 8. Plus-values immobilières : les cas particuliers**
- 9. Plus-values immobilières : comment calculer ?**
- 10. Plus-values immobilières : les cas d'exonérations**
- 11. La lutte contre les discriminations**
- 12. Impôt sur la fortune immobilière**